

# Consultation publique sur les boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu

Thème: La capacité de payer

Mémoire de Gilles Hébert  
citoyen du 91 Chemin du Ruisseau Des Noyers  
secteur L'Acadie

3 avril 2015

## La capacité de payer

J'ai assisté à 2 rencontres. Les 2 fois, l'argument de la «capacité de payer» a été apporté. Pour dire «oui» à la capacité de payer, il faut être convaincu :

- a) de l'urgence
- b) que tous les outils à coût nul ont été efficacement utilisés
- c) qu'en terme d'image, le financement vert est très rentable.

### **a) L'URGENCE de la situation : Anémie grave**

«Lorsqu'on décèle une anémie -apport déficient d'oxygène par le sang- on ne laisse pas ça traîner, transfusions sanguines, ça urge!... et on ne soigne pas ça par des saignées aussi petites soient-elles!»

Pour notre Ville, tous les chiffres montrent un couvert forestier d'un apport très déficient en oxygène. Le déboisement, pernicieusement, à travers les ans, a causé cette anémie grave, statistiquement incontestable, qui frappe notre milieu de vie.

À tous les jours, les médias révèlent des blessures à l'environnement causées par le déboisement. Nier l'urgence de protéger chaque parcelle-nature restante, c'est l'équivalent de nier le fait que la cigarette a tué lentement et continue à tuer lentement.

Notre Ville a connu le verglas et les inondations. La question de la «Capacité de payer» ne s'est pas posée longtemps. Il y avait URGENCE. IL FALLAIT AGIR. Toutes nos connaissances sur les effets dévastateurs et pernicioeux qu'ont eus les «déboisements-pour-développer» nous permettent d'aligner les planètes pour arrêter ce comportement par une politique véritable à 360 degrés. Si quelqu'un doute de l'urgence, offrons-lui la possibilité, par l'information, de mettre son doigt dans les plaies environnementales dont on parle.

## **b) Utilisation des outils à coût nul**

Convaincus de l'urgence, les gens répondront à l'appel si leur Ville, par un travail acharné, démontre qu'elle prend tous les moyens légaux à coût nul à sa disposition pour contrer le déboisement, qu'elle prend aussi tous les moyens pour que des spéculateurs véreux ne s'enrichissent au détriment des contribuables comme la Commission Charbonneau en a révélés.

## **c) Le financement vert est un produit très rentable**

Convaincus de l'urgence, convaincus de l'engagement d'une probité immaculée de leur Ville, les gens seront convaincus que le financement vert recherché sera très rentable si chaque îlot-nature est sacralisé (voir annexe 1), valorisé à la manière des maisons ancestrales du secteur L'Acadie. En plus de cette valorisation avertissant les passants qu'ils s'approchent d'un joyau protégé, la Ville publierait, par un dépliant saisonnier, un état de l'amélioration du couvert forestier afin que la progression vers un mieux-être collectif soit ressentie. La Ville s'obligerait aussi à souligner régulièrement, par des remerciements, le geste de contribuer à la cause. La reconnaissance porte des fruits. Toute cette valorisation de chaque parcelle-nature ne pourra qu'être rentable dans l'esprit de tout le monde.

## Les sources de financement vert

Première source : Les institutions financières et autres citoyens corporatifs.

Cette source de financement vert est passée sous le radar jusqu'à aujourd'hui... sauf pour une tranche de celle-ci : les promoteurs de développement domiciliaire qui cèdent 15% de leur territoire à développer pour assurer une zone verte garante du mieux-vivre des futurs acheteurs de maisons.

Qu'en est-il des autres tranches? On ne le perçoit pas au premier coup d'œil, mais des grands joueurs institutionnels et corporatifs de St-Jean profitent à tous les jours du développement domiciliaire engendré par ces promoteurs. À l'instar de ces derniers, il est possible qu'ils y aillent aussi de leur 15% respectif de boisés à protéger ou à restaurer.

De qui parle-t-on?

a) Des Caisses Populaires et banques qui engrangent sans arrêt les intérêts des prêts aux acheteurs de maisons et des prêts aux promoteurs. --Dans mon cas, j'ai donné à la Caisse plus d'argent en intérêts sur mon prêt que le montant versé à celui qui m'a vendu la maison. De plus, la personne qui achètera ma maison fera de même. Le promoteur a consenti un 15% vert, la Caisse c'est du 0% vert et elle fait «re-belotte» toujours à 0% vert.

b) Des bannières de matériaux de construction : Rona et autres. À l'instar des Caisses et autres prêteurs, elles ont engrangé lors de la construction et font aussi «re-belotte» à chaque rénovation...sans avoir versé un 15% vert.

c) Des bannières qui prônent la santé (Famili-Prix, etc.), la bonne alimentation (IGA, etc.), le plein-air (Canadian Tire, etc.). Elles bénéficient toutes de ce développement par les promoteurs sans verser un 15% vert.

d) Des bannières de concessionnaires automobiles qui, **POURTANT**, ont un grand besoin des arbres pour effacer un tant soit peu l'empreinte écologique dévastatrice des autos qu'elles vendent : aucun 15% vert n'est versé de leur part.

e) Des compagnies de notre territoire coupables, qui ont siphonné des millions à la Ville, c.f. Commission Charbonneau. De leur part, verser un 15% vert servirait de réhabilitation minimale.

Toutes ces institutions pourraient y aller de leur 15% vert tels les promoteurs.

Comment obtenir l'adhésion de ces citoyens institutionnels et corporatifs?

**1er moyen: La sensibilisation à l'URGENCE et la revendication.**

Il y a eu un précédent, encore tout récent, où notre mieux-être collectif a bénéficié de l'apport non-négligeable d'une bannière. Auparavant, il y avait eu sensibilisation puis revendication. Des personnes, traitées de tous les noms, ont porté la cause pendant plus de 40 ans... Et puis, le droit au mieux-être de la collectivité a été reconnu et ce fut le SPECTACULAIRE précédent qu'a créé la chaîne St-Hubert lorsqu'elle a transformé ses restaurants en espace 100% non fumeur, avant même que la loi passe. Ça a fait la manchette puis ça a fait boule de neige. Ce geste citoyen responsable peut être qualifié d'investissement vert, de même que celui d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques: St-Hubert a fait sien le Droit de vivre sans fumée. Sans sensibilisation, et sans revendication de ce droit, nous n'aurions pas assisté à cela.

--Cigarettes et déboisements ont beaucoup en commun. De manière insidieuse, ils ont détérioré notre espace vital. Les cigarettiers ont fait croire aux gens que «fumer» consacrait leur image d'adulte. J'ai des films Super 8, des années 60-70, où on donne des «cartoons» de cigarettes à des neveux et nièces arrivés à 16-18 ans, comme reconnaissance de leur statut d'adulte. Avant qu'on se sorte de ce lavage de cerveau, cet ÉLOGE insidieux de la cigarette, ça a coûté combien de vies et ça en coûtera encore combien?

Qu'en est-il des déboisements? Même «pattern» que les cigarettiers. Les Conseils de ville ont cru et ont fait croire aux payeurs de taxes que «Déboiser-pour-développer» consacrait le statut «Prospère» de la Ville. On développe partout comme on fumait partout (chambres d'hôpital, classes, etc.) Cet ÉLOGE du «déboisement-pour-développer», ce lavage de cerveau,

depuis des années, a ravagé notre milieu de vie, a appauvri notre flore, notre faune et notre conscience environnementale. Les cigarettiers continuent (le vapotage) à ronger les poumons comme des Conseils de ville continuent à ronger les parcelles-nature qui restent (construction de maisons règlementée en terrain boisé), les deux tentant de nous faire croire que c'est «avantageux»: FAUX.

UN ESPACE SANS DÉBOISEMENT est aussi VITAL qu'UN ESPACE SANS FUMÉE

Toutes les institutions sont capables de comprendre cela par sensibilisation et revendication.

**2e moyen** : Offrir aux institutions une occasion alléchante de parrainage

La sacralisation d'un îlot-nature telle que proposée à l'annexe 1 ferait en sorte que bien ficelée chaque parcelle-nature peut représenter un joyau, donc un enjeu publicitaire tel que des «sponsors» voudraient se l'arracher. Toute entreprise qui en prendrait une sous son aile serait considérée comme vraiment citoyenne, fière et impliquée dans son milieu, donc fortement appréciée.

En contrepartie d'une implication financière substantielle, c.f. le 15% vert, la marque obtiendrait que les gens voient sa bannière, à tous les jours pendant x nombre d'années, accolée au panneau du précieux coin-nature, gage que de concert avec la Ville elle a à cœur le droit de VIVRE SANS DÉBOISEMENTS.

Il suffit qu'il y en ait une qui parte le bal comme on a vu faire la chaîne St-Hubert pour le droit de VIVRE SANS FUMÉE. Les absents à ce bal auraient tort.

1re conclusion: La capacité de payer? Là n'est pas la question. Il faut agir!  
La capacité d'INVESTIR! Là est la formule.

Deuxième source de financement : Les taxes municipales

Voyant la Ville monter un fonds-vert substantiel avec des «citoyens institutionnels et corporatifs» visant à conserver tous les îlots-nature existants aussi petits soient-ils, les gens souscriront d'emblée à une taxe dédiée, qui ne pourra qu'être raisonnable dans un tel scénario, taxe qui viendra complémenter ce fonds-vert substantiel. J'ai dit «d'emblée» à la condition que les gens y voient de la cohérence, c'est-à-dire que le déboisement cesse partout.

L'aberration commise sur la rue Moreau, déboiser pour placer en vitrine un concessionnaire automobile, c'est un aveuglement volontaire des plus «crasses». Cet acte tout récent de «développeur-par-déboisement» c'est l'équivalent de décider de fournir des cigarettes à un asthmatique au lieu de lui fournir des pompes.

2e conclusion : Je ne peux souscrire à une erreur du passé consistant à déclarer zone industrielle ou commerciale un territoire boisé. Une vision à 360 degré garderait intacts ces poumons «en sortant du bois» ces zones afin d'arrêter cette hémorragie galopante qu'est le déboisement.

Je ne peux souscrire à voir disparaître des boisés orangés ou bleus.

Je ne peux souscrire à la disparition des autres îlots-boisés jugés trop petits pour cette consultation.

3e conclusion : Avec ce qu'on a connu et ce qu'on sait aujourd'hui, donneriez- vous à développer en zone inondable?

Donner à développer dans un boisé est tout aussi incompréhensible, inacceptable et irresponsable.

Gilles Hébert,  
citoyen du 91 Chemin du Ruisseau Des Noyers, secteur L'Acadie

## Annexe 1

### Sacralisation de chaque parcelle-nature

Sur un panneau bien caractérisé :

- Identifier la parcelle : Îlot-vert FIRMIN
- Indiquer son âge : 70 ans
- Inscrire une caractéristique faunique : Habitat du Pic Mineur
- Inscrire une caractéristique botanique : Territoire du Noyer Cendré
- Inscrire une citation inspirante : *«Il pourrait nous être mortel de ne pas recueillir son héritage»*. Bernard Assiniwi

Accrochée sous le panneau, la commandite :

«La Caisse Populaire de St-Eugène et ses coopérants sont heureux et fiers d'honorer cet espace-vert»

La commandite resterait accrochée au panneau pour un temps raisonnable proportionnel à l'implication monétaire.

À 1km, puis à 500m, la présence de l'Îlot-vert Firmin est annoncée à ceux qui circulent dans ce coin.